

Aux citoyens de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Le rôle de perception foncier pour l'année 2022 est déposé au bureau du greffière-trésorier de la Ville de Macamic et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Macamic, ce 25 janvier 2022


Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe